FEDERATION FRANÇAISE RETRAITE SPORTIVE
SPORT SENIOR SANTÉ

Groupement de la Retraite Sportive du Pays Clayettois
Place de la Mairie - 71800 LA CLAYETTE – N° W 713000847 –
grsdupaysclayettois@gmail.com - site : https://www.grspaysclayettois.fr/

Procès verbal des Assemblées Générales du 23 novembre 2023

1 – Accueil

Mot d'accueil du Président pour souhaiter la bienvenue à tous, notamment aux nouveaux adhérents et aux invités : Marie-Claude SIMON, Présidente du CODERS, et Christian LAVENIR, Maire de La Clayette.

2 – Intervention de Marie-Claude SIMON Présidente du CODERS

Marie Claude SIMON remercie le Président et le CODIR pour son invitation.

Elle remercie les adhérents venus très nombreux. Elle félicite tous les bénévoles du Club, les membres du CODIR et le Président, consciente du travail et du temps passé par ces mêmes bénévoles.

Merci également au Club de La Clayette pour l'aide apportée au Club de Charolles pour leur démarrage (animateurs rando ayant accompagnés le futur animateur de Charolles).

Merci aux adhérents pour leur patience pour les inscriptions avec le nouveau logiciel FFRS360 qui a parfois posé quelques problèmes..... !

Marie Claude SIMON souhaite une bonne journée à tous et reste disponible pour toute question , et souhaite une bonne continuation à notre Club.

---

3 – Intervention de Christian Lavenir Maire de La Clayette

Christian Lavenir remercie le GRS pour son invitation et adresse ses félicitations à tous pour leur implication dans la vie du GRS du Pays Clayettois. Le Club peut compter sur la municipalité, pour ses différents besoins.

Il souhaite une bonne assemblée générale et un bon repas dansant.

Avant de commencer les 2 assemblées, la vérification a été faite que le quorum soit atteint. Les membres présents ou représentés sont au nombre de 184 (100 présents, 84 pouvoirs, pour 310 adhérents). Le quorum étant de 107

En préalable à l'ouverture des assemblées générales, le procès-verbal de l'assemblée générale précédente est adopté à l'unanimité.

4 – Assemblée Générale Extraordinaire

Daniel MONTARDE fait part des modifications à apporter aux statuts et au règlement intérieur

Modification des Statuts

Article 7 : Comptabilité – Cotisations : Le Budget prévisionnel annuel est adopté par le Comité Directeur et présenté lors de l'Assemblée Générale (et non avant le début de l'exercice)

Ce point est adopté à l'unanimité

Règlement intérieur

Article 2 – Membres du groupement

.... Sont à remettre au groupement tous les éléments suivants :

.....

supprimer les lignes concernant le certificat médical, le questionnaire santé et l'enveloppe timbrée.

Article 4 – Radiation

Tout membre qui n'aura pas acquitté sa cotisation sera radié d'office du groupement (supprimer « après 2 rappels »)

Article 5 – Activités

Les activités proposées par le groupement sont ouvertes à tous ses membres (supprimer « sous réserve des autorisations mentionnées par le médecin sur le certificat médical »)

.... L'animateur est tenu de transmettre au coordinateur de son activité la liste des adhérents inscrits à ses séances pour transmission au président, afin de contrôler que les participants sont titulaires de la licence pour l'année en cours.

Le point suivant est rajouté au règlement intérieur :

Article 7-1-1 – Rescrit fiscal : cas des personnes non imposables

Suite à un rescrit fiscal, l'administration nous autorise à déclarer, sous forme de don, les km effectués par les animateurs et autres bénévoles du GRS dans le cadre de leurs activités.

Les personnes imposables bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant déclaré.

Dans un souci d'équité, le Comité Directeur a décidé d'indemniser les personnes non imposables, sur présentation de leur avis de non-imposition, au taux de 0.41 € du kilomètre.

Ces 4 points sont adoptés à l'unanimité.

5– Assemblée Générale Ordinaire

Le Président nous présente le rapport moral pour l'année 2022/2023

Rapport moral :

Respect des statuts – objet de notre association :
Petit rappel pour les nouveaux adhérents mais également pour les anciens.

Notre association a pour objet de favoriser le développement des activités physiques et sportives adaptées au temps de la retraite et du temps libre assimilé, sans idée de compétition, dans le respect des règlements techniques des disciplines sportives et des règles générales et particulières de sécurité.
Notre association a également pour objet, la préservation du capital santé des pratiquants avançant en âge.
Et enfin, notre association a également pour objet de promouvoir la convivialité et le lien social par la pratique en groupe des activités physiques et sportives et accessoirement par des activités récréatives, culturelles ou artistiques.

Je peux dire qu'en 2022-2023 nos activités ont toutes été réalisées en respectant nos statuts autant au niveau de sa gestion administrative que du côté de la gestion sportive de celles-ci.

Nous avons eu à surmonter un certain nombre de difficultés au premier rang desquelles la défection du chauffage dans les locaux du bâtiment administratif. Cela nous a conduit à trouver d'autres locaux chauffés, en l'occurrence au pensionnat Ste Marie mais également à la petite salle des fêtes.
Merci à Henry Labaune, président de l'association du pensionnat avec qui nous avons passé un accord sur la nature et le coût de location de ces locaux.
Merci aux animateurs et aux adhérents impactés par ces changements : changements de lieu mais aussi d'horaire ce qui n'est pas simple en cours de saison.

Les activités récréatives ont connu un franc succès : la galette des rois le 18 Janvier, la sortie raquettes le 31 Janvier avec nos amis de Chauffailles, le saucisson patates le 9 Mars, le thé dansant le 2 Avril, le repas de fin de saison le jeudi 6 Juillet au cours duquel nous avons fêté les 20 ans du GRS et honoré les fondateurs de notre groupement.
Ces activités récréatives nous ont également permis d'assurer un résultat financier positif.

Cet été, les membres du bureau, se sont formés au nouveau logiciel de la Fédération pour le renouvellement des licences ou l'adhésion en ligne pour les nouveaux adhérents qui le souhaitaient.
Nous pensions avoir tout mis en place au niveau du paramétrage de notre club pour que tout se passe bien.
Malheureusement, nous avons essuyé les plâtres d'une sans doute précipitation de la FEDE pour ce changement et des bugs inhérents à cette précipitation.
A ce jour, tout est loin d'être résolu, même si nous avons pu faire les licences avec beaucoup de retard. La partie reporting est loin de répondre à nos attentes. Un certain nombre d'entre vous n'a pas, non plus, reçu sa licence quand d'autres l'ont reçue plusieurs fois.
Ces licences, quand elles vous sont envoyées , le sont sur vos boîtes mail. L'objectif n'est pas de les imprimer mais de les télécharger sur vos smartphones.
Nous n'avons de ce fait pas accès à vos licences et ne pouvons donc pas les imprimer.
Les seules licences que nous recevons sont celles des adhérents qui n'ont pas de boîte mail, pour lesquelles nous indiquons le mail du GRS.

La mise place de ce logiciel a également mis en relief un certain nombre de dysfonctionnements au sein du bureau directeur de notre FEDE qui ont et auront encore dans les mois à venir des répercutions dans le fonctionnement de celle-ci, mais aussi dans celui des comités régionaux, des comités départementaux et des clubs.

Nos objectifs pour la saison 2023-2024 sont de pérenniser nos activités sportives. C'est le cas de toutes en ce début de saison, sauf pour l'activité aquagym.
On nous a supprimé le créneau que nous avions le jeudi matin à la piscine de Paray-le-Monial.
Nous avions la possibilité de pratiquer cette activité avec le GRS de Chauffailles à la piscine du Coteau. Les horaires et surtout les km en plus ont dissuadé les pratiquants.
Je sais que quelques-uns ont repris la pratique de l'aquagym à la piscine de Paray en dehors du GRS.
Pour ma part, j'ai contacté, en cours d'année, la communauté de communes Charlieu – Belmont pour obtenir un créneau horaire dans la piscine de Charlieu.
L'ouverture de cette piscine n'est pas prévue avant Janvier 2025 et désormais dans la plupart des piscines, cette activité est assurée par les maîtres- nageurs.
Le redémarrage de l'activité aquagym par le GRS est donc loin d'être garanti.

Je tiens à remercier tous les bénévoles qui n'ont pas compté leur temps pour faire vivre notre association :
- les 37 animateurs qui animent les activités
- les membres du comité directeur
- les membres de la commission des festivités et tous ceux qui apportent leur aide lors des manifestations.
- Merci à Eliane Briday, Annick Ciborski et Evelyne Martinière qui ont démarré une formation d'animatrices des activités gymniques

Je n'oublie pas non plus Martine Salomon qui ne manque jamais de me faire suivre les messages qui arrivent sur notre blog.

Le bénévolat est dans l'ADN de la retraite sportive et vous avez la responsabilité par votre engagement de l'avenir de notre association.

Je tiens également à remercier la mairie de La Clayette qui met gratuitement des locaux à notre disposition et pour le changement, finalement rapide, du chauffage des locaux du bâtiment administratif.

Pour la saison 2023-2024, nous reconduirons les activités récréatives. Deux dates sont connues :
- La sortie raquettes organisée cette année par le GRS de Chauffailles aura lieu le mardi 23 Janvier à GIRON dans le parc Naturel Régional du Haut Jura.
- Le thé dansant, le jeudi 4 Avril 2024 à la salle des fêtes de Baudemont.

Les dates des autres manifestations, galette des rois, saucisson patates et repas de fin de saison seront fixées lors de notre prochain comité directeur.

Le GRS participera à nouveau cette année à l'organisation du Téléthon à La Clayette le samedi 9 Décembre. Merci à Patrick et aux bénévoles pour l'organisation de 2 marches ce jour-là.
Merci à Alain pour l'activité Pickleball qui se fera au gymnase

La prochaine assemblée générale se tiendra le jeudi 21 Novembre 2024.

Je termine ce rapport en ayant une pensée pour deux de nos adhérents qui nous ont quittés subitement : Robert COLIN en début d'année et Françoise VANDEN ABEELE cet été.

Bonne saison à toutes et à tous

6 – Bilan Financier et rapport des vérificateurs aux comptes

Lucienne BOTTON, Trésorière, détaille le compte de résultats et le bilan de clôture de l'exercice au 30 juin 2023 (voir tableaux en annexe)

Les vérificateurs aux comptes, Babette Pellerin et Yvette Lebroc présentent leur rapport :

Compte-rendu de la vérification des comptes 2022-2023 du GRS du Pays Clayettois :

« Conformément au mandat qui nous a été confié, la vérification des comptes 2022-2023 du GRS du Pays Clayettois a été réalisée le mardi 7 Novembre 2023 par Yvette LEBROC et Babette PELLERIN.

Cette vérification s'est tenue au local du GRS le 7 Novembre 2023 entre 9h00 et 11h00 en présence de Lucienne BOTTON et Marie Thérèse BAJARD, respectivement trésorière et trésorière adjointe ainsi que Daniel MONTARDE président de l'association. Un très bon accueil nous a été fait.

Aucune remarque particulière à faire, mise à part quelques documents non classés dans l'ordre. Il fallait bien que nous marquions notre passage !!!!

Au terme de cette vérification, nous sommes en mesure de certifier l'exactitude des comptes qui nous ont été remis ainsi que les documents présentés ce jour.

Nous certifions les comptes tels qu'ils sont présentés et formulons les réserves d'usage dans la mesure où des faits ou documents susceptibles de modifier les résultats n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Nous demandons à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes du GRS du Pays Clayettois pour l'exercice 2022-2023 et nous proposons de donner quitus aux trésorières que nous tenons à remercier pour le gros et bon travail accompli.

FAIT A LA CLAYETTE, le 7 Novembre 2023 »

7 – Budget Prévisionnel et perspectives

Daniel MONTARDE détaille le budget prévisionnel poste par poste (voir tableau en annexe).

Une précision a été demandée pour le remboursement des frais kilométriques lors des déplacements pour les journées départementales. Ces frais doivent être remboursés au chauffeur pour covoiturage.

Les rapports, moral et financier, de la vérification des comptes et le budget prévisionnel sont adoptés à l'unanimité.

Quitus est donné au comité directeur pour sa gestion lors de l'exercice 2022-2023.

8 – Cotisations 2024/2025

Pour la saison 2023/2024	Pour la saison 2024/2025
FFRS = 26€	FFRS = ?
CORERS = 2€	CORERS = 2€ ?
CODERS = 8€	CODERS = 8€ ?
CLUB = 14€	CLUB = 14€

L'augmentation de la part FFRS ne sera connue qu'après la tenue de son Assemblée Générale le 13 Décembre.

Le Président propose que la part du club reste inchangée pour la saison 2024-2025, soit 14€.

La part de la cotisation CODERS et CORERS sera sans doute inchangée.

Approbation de la cotisation 2024/2025 à l'unanimité.

9 – Désignation des vérificateurs aux comptes

Babette PELERIN et Yvette LEBROC sont reconduites dans leur fonction de vérificateurs aux comptes pour la saison 2024/2025.

Ces candidatures sont approuvées à l'unanimité.

10 – Elections au Comité Directeur

Les mandats arrivant à échéance concernent : Allard Michel, Botton Lucienne, Calvo Jean-Manuel, Luchini Sylvie, Montarde Daniel, Montarde Marie-Elise, Thivent Françoise.

Toutes ces personnes se représentent.

Nous procédons au vote à bulletins secrets. Sur les 184 présents et représentés, 182 bulletins de vote ont été déposés dans les deux urnes. Il n'y a pas de bulletins nuls, soit 182 bulletins exprimés.

Tous ont obtenu 182 voix, sauf Françoise Thivent qui obtient 181 voix, et donc tous sont réélus .

11 - Point sur la formation par Alain Larue, Instructeur Fédéral

Pendant le dépouillement des votes, Alain présente un power point sur le parcours d'un adhérent qui voudrait obtenir le brevet d'animateur fédéral et ainsi animer une activité sportive.

Le Power point de cette présentation est en pièce jointe.

Les animateurs ont ensuite la parole et font le point sur leurs activités depuis la rentrée sportive.

12 - Questions diverses

Le nouveau logiciel de saisie des licences permet de mettre en place des jauges pour les activités en salle. Cela n'a pas fonctionné cette année compte tenu des bugs de ce système. Mais cela a mis en évidence 2 difficultés : établir le niveau des jauges à mettre en place et également comment gérer le fait que certains s'inscrivent pour ces activités et n'y participent pas.

Fermeture de la séance à 11h 45

PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE LE JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

Le Président

Daniel MONTARDE

La Secrétaire

Sylvie LUCHINI